

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Orientation et valorisation des métiers	255

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L533-1 et L151-4
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022 notamment son programme 255 - Orientation - valorisation des métiers
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25

février 2022 approuvant la convention de partenariat avec les pôles métiers, portant sur la 47^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 approuvant le règlement d'intervention relative à l'aide au transport pour les établissements de formation et les structures œuvrant dans le champ de l'orientation de l'insertion professionnelle et de l'emploi se rendant aux finales régionales de la 47^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 approuvant les modalités et barèmes de participation pris en charge par la Région des frais de transport, restauration et hébergement des candidats, jurés et personnes missionnées participant aux finales régionales de la 47^{ème} édition de la compétition Worldskills

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire de 202 734 euros aux établissements-soutiens pour la 47^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills suivant la répartition présentée en annexe 3,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante à hauteur de 202 734 euros,

D'APPROUVER

les conventions-type et leurs annexes entre la Région des Pays de la Loire et les établissements-soutiens pour la 47^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills, présentées en annexe 1 et 2,

D'AUTORISER

la Présidente à signer ces conventions avec chacun des établissements-soutiens selon la répartition présentée en annexe 3,

D'AUTORISER

le caractère forfaitaire de cette aide,

D'ABROGER

le règlement d'intervention des participants à la 47^{ème} compétition des métiers Worldskills adopté à la Commission permanente du 25 février 2022,

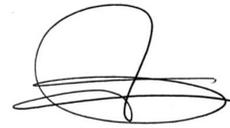
D'AUTORISER

l'application du règlement d'intervention approuvé dans le rapport 541 aux participants de la 47^{ème} compétition des métiers Worldkills dans le cadre du Big Bang de l'emploi 2023,

D'AUTORISER

la modification de l'objet du dossier père n°2022-03620 par l'ajout de la mention "Big Bang de l'Emploi".

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, identifying the signatory as Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstention : Éléonore REVEL

Les élus intéressés ci-après ne prennent pas part au vote : André MARTIN, Isabelle LEROY, Jean-Luc CANTANZARO, Claire HUGUES, Eric GRELIER

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs